



Syndicat de l'environnement,
la forêt et l'agriculture

Comité central hygiène sécurité et conditions de travail (CCHSCT) de l'Office National des Forêts 20-21 avril 2021

Compte-rendu

Le CCHSCT a été reconvoqué le 20 et 21 avril, suite au boycott de la première convocation (23 et 24 mars) par l'intersyndicale.

S'agissant d'une re-convocation, l'ordre du jour était identique (art. 71 du Décret n°82-453 du 28 mai 1982). EFA-CGC a participé ainsi que SYNERGIES-FO, les autres organisations syndicales ayant décidé de boycotter. Pour EFA-CGC, il est important de maintenir notre rôle de veille et d'alerte sur les thèmes liés à la santé et sécurité au travail au sein de cette instance.

Le premier point à l'ordre du jour était l'élection d'un-e secrétaire de CCHSCT. Ni notre représentant, Jean-Christophe Dumay, ni la représentante de SYNERGIES-FO ne se sont portés candidats. Ce point sera reporté à l'ordre du jour du prochain CCHSCT, permettant ainsi d'avoir l'ensemble des membres pour élire un-e secrétaire. Jean Christophe Dumay a été le secrétaire de séance pour ce CCHSCT du 20 avril.

Deux autres points ont également été reportés :

- à notre demande, le point sur l'habillement, ceci afin d'attendre une analyse et un avis de la commission d'habillement qui se réunira le 19 mai
- à la demande de l'administration, sur l'armement, point n'ayant pu faire l'objet d'une préparation complète.

La situation sanitaire dans le contexte de l'épidémie de la COVID19 a été présentée, sous forme de tableaux et de graphiques. Nous avons fait remarquer que les données présentées manquaient de précisions et d'interprétation de la part de l'administration notamment sur l'identification de clusters potentiels.

Le service social a par la suite présenté deux bilans : un faisant suite au premier confinement de printemps 2020 et un autre correspondant au deuxième confinement de novembre 2020. La perception et la façon de vivre ces deux périodes de confinement par les personnels n'ont pas été totalement similaires (mais conditions de confinement différentes). Néanmoins, il a été noté des difficultés liées au télétravail, dont l'acceptation et l'adaptation ne sont pas identiques pour tous. Nous avons interpellé l'administration sur la problématique des addictions pouvant subvenir. Les personnels du service social, malgré leurs disponibilités, ont été également contraints de s'adapter et de travailler en distanciel, ne facilitant pas une telle veille. Nous avons également demandé si la prime dite prime MACRON pouvait être appliquée à l'ONF, ce qui ne peut être le cas, puisqu'il n'y a pas eu un surcroît d'activités à l'ONF dû à la crise sanitaire « COVID 19 ». Le bilan complet du service social, que nous avons sollicité dans la déclaration intersyndicale du 24 mars sera présenté lors du prochain CCHSCT du 16 et 17 juin.

Un point rapide a été fait sur le déploiement de la phase 2 de l'autoévaluation de la charge de travail (« outil SECAFI »). Il s'agit d'éléments présentés lors d'une réunion informelle du 3 mars (projet de NDS et diaporama de présentation de l'outil). La NDS « Expérimentation d'une démarche d'auto-évaluation de la charge de travail au sein d'équipes » ne peut donc pas être datée du 1er mars. Il s'agit d'une erreur de l'administration.

Une présentation des points de rencontre des secours en forêts a également été faite. Il semblerait que tous les SDIS (départementaux) ne soient pas informés de la démarche partenariale engagée... manquement de l'ONF ou du SDIS coordinateur ?

La démarche engagée en DT Midi-Méditerranée sur la procédure de **signalement et traitement des violences sexistes et sexuelles au travail** a été présentée. L'objectif est de déployer cette démarche à l'échelle nationale, avec un processus identique (souhait d'EFA-CGC mais certaines réticences de l'administration à l'« imposer » en DT). Un groupe de travail (ou des réunions) concernant ce sujet et le déploiement en national est envisagé.

En fin de séance, il a été évoqué l'agenda social. L'administration nous a informé de l'arrivée le 15 mai de la responsable du service social. L'administration confirme la prise en compte des points soulevés dans la déclaration du 24 mars et indique vouloir les intégrer, dans la limite de la faisabilité des bilans dans les temps impartis (notamment les bilans des médecins du travail – médecins de prévention), dans l'ordre du jour du prochain CCHSCT qui se déroulera sur deux demi-journées (16 et 17 juin). En ce qui concerne la demande d'avoir un Inspecteur Sécurité Santé au Travail (ISST) à l'ONF, il nous a été rappelé que c'est au Directeur général d'apporter une réponse. EFA-CGC veillera à ce que ces points soient effectivement mis à l'ordre du jour du prochain CCHSCT, sans oublier bien évidemment, le contrat Etat-ONF qui reste encore dans un flou artistique !

Les représentants EFA-CGC au CCHSCT : Sandra Pédurthe et Jean-Christophe Dumay